

Impasse de la Mairie

Tout semblait pourtant avoir si bien commencé ! Une équipe municipale reflétant la diversité des parcours et des origines (voir article du midi libre du 26 février 2020 ci-joint), des projets qui pour être contestables n'hésitaient pas à voir grand (trop ?)...

Et puis, **octobre 2020**, une première fissure causée par la démission d'une conseillère municipale « pour des raisons personnelles ».

Le **19 janvier 2021** toutes les délégations de la deuxième adjointe lui sont retirées (par arrêté du 19 janvier 2021) pour des raisons non consignées sur le compte-rendu du conseil municipal mais explicitées par courrier de l'intéressée aux corbésiens (ci-joint) : « peu d'implication dans divers projets et travaux [...] ainsi qu'un manque manifeste de confiance envers les membres de l'équipe » des conseillers municipaux.

Le **12 janvier 2022**, une autre conseillère municipale démissionne pour les raisons qu'elle expose dans un courrier remis à Mme le maire (lettre de démission ci-jointe) :

- projet initial de nouveaux locaux municipaux dénaturé,
- projet de révision du PLU devenant simple modification, essentiellement du règlement, corrections de zonages incohérentes,
- absence d'information et de concertation avec les administrés ni de consultation,
- non prise en compte des problèmes spécifiques de certains quartiers,
- pas de circulation de l'information entre élus...

Manifestement il y a un problème de gouvernance. A ne pas ouvrir le dialogue, en interne aussi bien qu'avec les administrés, on ne laisse place qu'à la conflictualité. Ainsi, deux recours en annulation du permis de construire pour la création d'un accueil mairie et un bureau ont été déposés (ci-joints).

La sourde oreille, l'obstination, mènent à une impasse. Personne ne peut s'en réjouir.

A quand la prochaine secousse ?